

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des Territoires
Hôtel de Rocquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

A Ploërmel, le 01 mars 2024,

Objet : nécessité de réviser de manière équitable le projet d'arrêté ministériel portant liste des projets d'envergure nationale et européenne (PENE) devant bénéficier de l'enveloppe foncière nationale, largement défavorable à la région Bretagne.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la place qu'occupe la Bretagne dans le projet d'arrêté ministériel établissant une liste de projets d'envergure nationale et européenne (PENE) devant être imputés à une enveloppe de solidarité nationale.

En effet, la Bretagne, fortement mobilisée sur la thématique de la préservation du foncier, serait en passe d'être pénalisée par la liste de projets PENE proposée.

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en place du ZAN prévoyait que 12 500 hectares soient réservés à des projets d'intérêt national et européen en faveur des régions. Ces hectares seront écrêtés sur les comptes fonciers de l'ensemble des régions. L'effort demandé équivaldrait à une baisse de 54,5% de la consommation effective ; ce qui correspondrait, pour la région Bretagne, à une coupe de 806 hectares. Dans le cadre du dialogue Région-SCOT, une enveloppe de solidarité régionale était prévue. Dotée de 1100 hectares, c'est sur celle-ci que les hectares seront retranchés, ne laissant que 300 hectares pour couvrir les projets que les acteurs régionaux considèreraient d'intérêt breton, ce qui est nettement insuffisant au regard de la dynamique de développement que connaît notre région.

En septembre dernier, la conférence des SCOT de Bretagne a adopté, à l'unanimité de ses membres, une motion pour alerter le Gouvernement sur les conséquences d'une éventuelle réduction de l'enveloppe foncière attribuée à la région Bretagne. De manière unanime, ils considèrent le projet d'arrêté ministériel comme « inacceptable ».

De la même façon, la Conférence Territoriale de l'Action publique et l'Assemblée régionale de Bretagne (à l'unanimité, exception faite du RN) ont toutes deux émis un « vœu » à votre attention afin de vous alerter sur cette situation inéquitable.

Tous font le même constat : même si les élus bretons ont fait le choix de s'engager pleinement dans la trajectoire ZAN fixée par la loi Climat et Résilience, qui s'est traduit par un scénario régional partagé et négocié de territorialisation, ils se désolent aujourd'hui sur la méthode et les principes qui ont abouti à un projet d'arrêté très largement défavorable à leur territoire et à son développement.

Effectivement, les projets bretons ne représentent que 0,3% de l'ensemble des projets français de métropole. Or, la Bretagne est soumise à une forte dynamique démographique ; pression qui, selon les projections, aura tendance à s'accroître ces prochaines années. En outre, ils ne peuvent comprendre que l'Etat ne puisse tenir compte de la forte contribution de la Bretagne à l'enjeu de la souveraineté alimentaire et de sa spécificité maritime et péninsulaire.

Concrètement, voici quatre domaines qui indéniablement pénalisés par le projet d'arrêté ministériel, tel que défini aujourd'hui :

- Désaturation et désenclavement du territoire

Sans discuter de l'opportunité de ces projets, si les autoroutes sont décomptées des projets nationaux, la réalisation complète de la RN164 (en cours de réalisation), elle, ne le serait finalement pas. Selon les projections, cette infrastructure essentielle au désenclavement et à l'accessibilité de toute la pointe bretonne. Sa réalisation est pourtant le fruit d'un engagement historique et conjoint de l'Etat et de la Région Bretagne.

- Production d'énergies marines renouvelables

La Bretagne, au regard de sa façade maritime, a vocation à accueillir de nouveaux parcs éoliens en mer, impliquant la construction de postes à terre et d'infrastructure de stockage d'énergie consommateurs de foncier. L'objectif étant d'atteindre une production à 18GW en 2035, les volumes fonciers prévus au sein du projet d'arrêté semblent sous-estimés et manifestement non tenables.

- Développement des infrastructures portuaires

Le développement des infrastructures portuaires régionales, et ce malgré l'absence de Grand Port Maritime sur le territoire breton, nécessite des capacités foncières de développement territorial des activités associées aux activités portuaires.

Les 21 ports bretons, propriétés de la Région Bretagne, ont vocation à se moderniser et à devenir des leviers de décarbonation. En plus de l'enjeu écologique évident, il existe un enjeu indispensable d'emploi et de maintien de l'activité économique. Par exemple, la fin de la vente de véhicules thermiques d'ici 2035 va engager l'augmentation de l'import des énergies décarbonées dans les ports, comme l'hydrogène. Pour réussir à faire des ports des supports pour les différentes filières professionnelles en vue d'accompagner leur transition, une maîtrise foncière – même modérée - sera nécessaire. C'est notamment vrai pour les ports de Brest et Saint-Malo.

- Prise en compte de la contribution bretonne à la souveraineté alimentaire du pays :
La Bretagne, première région agricole et agroalimentaire, contribue pleinement à des fonctions tout aussi vitales pour le pays que l'énergie ou la défense, à savoir la souveraineté alimentaire et, ce, particulièrement dans le double contexte d'un secteur agricole en crise et de fortes tensions internationales. En privilégiant systématiquement le principe de sobriété foncière, il faut cependant prévoir les réserves suffisantes pour conforter le secteur industriel agroalimentaire et la logistique nécessaire aux flux de marchandises.

Parce que l'équation n'est tout simplement pas tenable, nous soutenons les expressions politiques qui se sont unanimement et précédemment exprimées – en l'occurrence, celles de la conférence SCOT de Bretagne, de la Conférence territoriale de l'Action Publique (CTAP) et du Conseil Régional de Bretagne – et demandons à ce que, au vu des enjeux de développement à venir, le projet d'arrêté ministériel établissant une liste de projets dits d'envergure nationale et européenne (PENE) devant être imputés à une enveloppe de solidarité nationale, puisse être révisé en profondeur.

La Région, ainsi que les territoires bretons réunis en Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, vous ont fait parvenir une proposition alternative de liste de projets. Nous souhaitons qu'elle puisse être prise en compte, notamment :

- La considération de la RN164, comme projet d'envergure nationale, conformément aux engagements historiques de l'Etat sur le projet ;
- La prise en compte, en tant que projets d'intérêt national, les infrastructures liées à l'éolien en mer, puisque contribuant au mix énergétique du pays ;
- Un soutien du développement des infrastructures industrielles nécessaire au développement des ports de commerce bretons ;
- La prise en compte de projets participant à la souveraineté alimentaire du pays.

Engagé très tôt dans une trajectoire de sobriété foncière, la Bretagne mérite qu'un décompte et une prise en charge équitable des projets d'envergure nationale lui soit accordée dans le cadre de la Zéro artificialisation nette.

Sachez que ce sont l'ensemble des élus bretons qui est pleinement mobilisé sur cette question capitale au devenir et au développement de leur territoire.

En espérant avoir retenu votre attention, et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Paul MOLAC



Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE



Liste des parlementaires cosignataires :

Erwan BALANANT, député du Finistère
Thierry BENOIT, député d'Ille-et-Vilaine
Chantal BOULOUX, députée des Côtes d'Armor
Jean-Luc BOURGEAUX, député d'Ille-et-Vilaine
Alain CADEC, sénateur des Côtes d'Armor
Mickaël COSSON, député des Côtes d'Armor
Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine
Gérard LAHELLEC, sénateur des Côtes d'Armor
Jean-Charles LARSONNEUR, député du Finistère
Didier LE GAC, député du Finistère
Anne LE HENANFF, députée du Morbihan
Annie LE HOUEROU, sénatrice des Côtes d'Armor
Christine LE NABOUR, députée d'Ille-et-Vilaine
Sylvie ROBERT, sénatrice d'Ille-et-Vilaine
Simon UZENAT, sénateur du Morbihan